

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Richard MALLIÉ - Joël MANCÉL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Mireille BALLETTI représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Odile BONTHOUX représentée par Alexandre GALLESE - Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Auguste COLOMB représenté par André BERTERO - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Claude DELAGE représenté par Pierre DJIANE - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Nicole JOULIA représentée par Gilbert FERRARI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Bernard DESTROST - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GRANGE - Marie-Louise LOTA représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Patrick GHIGONETTO - Marcel MAUNIER représenté par Yves BEAUVAL - Georges MAURY représenté par Jeanne MARTI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Jérôme ORGEAS représenté par Philippe CHARRIN - Patrick PADOVANI représenté par Josette VENTRE - Stéphane PAOLI représenté par Maurice CHAZEAU - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Gérard GAZAY - Claude PICCIRILLO représenté par Joël MANCÉL - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Francis TAULAN - Patrick VILORIA représenté par Eric LE DISSÈS - Didier ZANINI représenté par Daniel HERMANN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Robert DAGORNE - Michel DARY - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Patrick PIN - Henri PONS - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 30 Mars 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 19 Avril 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 006-1868/17/CM

■ Approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement pour l'aménagement d'un Centre Technique Métropolitain sur le site Rivoire et Carret à Marseille
MET 17/2936/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du 21 décembre 2015, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le principe d'un échange foncier avec la Ville de Marseille, portant sur le garage Rabatau situé rue des Aciéries dans le 10^{ème} arrondissement de Marseille, propriété de la Communauté Urbaine et une parcelle de l'ensemble immobilier Rivoire et Carret, rue Docteur Heckel dans le 11^{ème} arrondissement, propriété de la Ville de Marseille.

Cela permet ainsi à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence de disposer de la maîtrise complète du site Rivoire et Carret et d'envisager une opération d'envergure pour créer un Centre Technique Métropolitain.

Ce centre aura notamment pour vocation de gérer le parc de véhicules utilitaires du territoire de Marseille Provence, mais aussi le parc d'autres territoires comme celui du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

La création de ce centre, ainsi que l'opération de réhabilitation du Centre de Transfert Sud, qui s'inscrit dans le même calendrier, contribuent aux regroupements d'activités techniques et opérationnelles sur ces deux lieux, et libéreront ainsi des sites aujourd'hui utilisés, qui pourront ainsi faire l'objet d'une valorisation foncière :

- Secteur Viton, rue de l'Horticulture : 4 500 M²;
- Secteur Roy d'Espagne, chemin du Roy d'Espagne : 355 M²;
- Garage Rabatau, rue des Aciéries : 4 700 M² ;
- Secteur Curtel, rue Alfred Curtel : 350 M² ;
- Site Bounaude, traverse de la Bounaude : 25 000 M² ;
- Garage Crillon, rue Crillon : 2 000 M² ;
- Détachement Centre de Transfert Sud, boulevard Bonnefoy : 21 000 M².

Les directions de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence présentes sur le site seront les suivantes:

- La direction des moyens techniques (DMT) ;
- La direction de la voirie (DPEPVC) ;
- La direction de la propreté urbaine (DPU) ;
- La collecte sélective de la direction de traitement des déchets (DTD).

Ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité. Le parti d'aménagement qui a été retenu est le suivant :

- maintenir l'activité du site pendant les travaux ;
- démolir les bâtiments existants à l'exception de l'ancienne usine ;
- aménager une circulation périphérique en respectant les emplacements réservés au PLU et créer un nouvel accès Véhicules Légers sur le boulevard de la Valbarelle ;
- positionner les parkings Poids Lourds en zone inondable ;
- aménager les locaux de l'ancienne usine pour le personnel technique et administratif ;
- réserver la partie centrale pour les garages et les aires de stockage ;
- créer des espaces verts et un équipement s'inscrivant dans une démarche « Bâtiment Durable Méditerranée ».

Une attention particulière sera apportée aux flux générés par l'activité pour qu'ils s'inscrivent dans la trame circulaire du quartier.

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 19 Avril 2017

Il est désormais nécessaire d'engager des études préalables, puis de consulter et retenir une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de concevoir le projet du Centre Technique Métropolitain en vue de la réalisation des travaux d'aménagement.

Le coût de l'opération a été estimé à 43 200 000 euros.

En conséquence il convient d'approuver la création et l'affectation d'une opération d'investissement pour l'aménagement d'un centre technique métropolitain sur le site de Rivoire et Carret du territoire de Marseille Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FCT 004-1509/15/BC du 21 décembre 2015 portant approbation du principe d'échange de parcelles entre la Ville de Marseille et Marseille Provence Métropole - Sites de Rivoire et Carret et Garage Rabatau.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de réorganiser une partie des locaux existants sur le site de Rivoire et Carret afin de regrouper des directions de la Direction Générale Propreté et de la Direction de Pôle Espace Public Voirie Circulation avec des services ou secteurs situés sur d'autres sites pour créer un Centre Technique Métropolitain ;
- La nécessité d'engager des études de maîtrise d'œuvre pour concevoir le projet de Centre Technique Métropolitain en vue de la réalisation des travaux d'aménagement ;
- Qu'il convient de créer et d'affecter une autorisation de programme pour engager des études de maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement 2017106900 portant sur l'opération globale d'études et travaux en vue de la création d'un Centre Technique Métropolitain sur le site de Rivoire et Carret pour un montant de 43 200 000 euros, rattachée au programme 16 Déchets Code AP 171160CO.

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 19 Avril 2017

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe 2017 et suivants de la Métropole d'Aix- Marseille-Provence – sous politique G130– Nature 23158 et 2031 – Fonction 812 sur 3DIDA003.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2017 : 210 000 euros,
Année 2018 : 9 700 000 euros,
Année 2019 : 20 600 000 euros,
Année 2020 : 12 690 000 euros.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN